

Politiques sur les enjeux

LES FEMMES DANS LA PROFESSION D'INGÉNIEUR

Date d'adoption : le 9 septembre 2000

Motion n° 4401

Date de la dernière révision :

Motion

Niveau 1 : La profession d'ingénieur appuie les principes de la justice et de l'équité dans tous les aspects de la culture, de l'exercice et de la formation entourant le génie. La diversité par l'inclusion des femmes dans la profession d'ingénieur, qui reflète bien le caractère de la société canadienne, rehausse notre profession ainsi que l'ensemble de la société.

Représentation au niveau de la direction

Niveau 2 : La diversité, qui reflète bien le caractère de la société canadienne, rehausse la direction de la profession.

Niveau 3 : La représentation à même les bureaux et comités du CCI est un moyen par lequel on s'efforce d'atteindre l'équilibre des sexes dans la société canadienne.

Participation à la formation d'un ingénieur

Niveau 2 : Une participation mixte à la profession d'ingénieur raffermir notre profession. Des méthodes différentes sont nécessaires pour obtenir la participation d'une collectivité mixte.

Niveau 3 : Les étudiants, de la maternelle à la 12e année, sont conscients de la possibilité qu'ont les femmes de faire carrière en génie et ils reconnaissent leur apport à la société.

Niveau 3 : La candidature et l'inscription de femmes aux études de premier cycle en génie raffermir la profession.



Niveau 3 : La candidature et l'inscription de femmes aux études supérieures en génie renforce la profession.

Conservation des membres

Niveau 2 : Un milieu de travail qui permet aux ingénieurs d'atteindre un équilibre professionnel et personnel, rehausse la profession, favorise la conservation des membres et augmente les choix de carrière axés sur l'avancement. Un milieu de travail respectueux de la personne, souple et enrichissant encourage la conservation des membres.

Niveau 3 : Des politiques contre le harcèlement procurent un milieu de travail sûr et respectueux de la personne.

Niveau 3 : Des mesures d'assouplissement des régimes de travail contribuent à créer un milieu de travail satisfaisant et permettent aux femmes de participer encore davantage à leur profession.

Niveau 3 : Une rémunération équitable contribue à assurer la satisfaction professionnelle.

Niveau 3 : La conservation des membres tout au long du cheminement de leur carrière maintient la diversité dans la profession.

Prise de conscience

Niveau 2 : La prise de conscience de la nécessité d'attirer des femmes dans la profession pour y ajouter de la diversité rehausse sa valeur, sa pertinence et sa reconnaissance auprès du public.

Niveau 3 : Le CCI reconnaît et rend publiquement hommage à l'apport fourni par les ingénieures.